

3.0 Adoption des procès-verbaux

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2012;

ATTENDU que la directrice générale a déposé le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2012;

ATTENDU qu'une modification doit être apportée à la résolution **R2012-05-03** « Il est proposé par madame la conseillère Diane Dorion » et non « par la conseillère Marianne Labelle » car cette dernière était absente lors de la séance ordinaire du 7 mai 2012;

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 16 mai 2012

ATTENDU que la directrice générale a déposé le procès-verbal de la séance spéciale du 16 mai 2012;

ATTENDU qu'aucune modification n'est à apporter à ce procès-verbal du 16 mai 2012;

R2012-06-02 Il est proposé par madame la conseillère Diane Dorion

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 7 mai avril 2012 soit approuvé avec la modification à la résolution **R2012-05-03** telle que précitée.

QUE le procès-verbal de la séance spéciale du conseil du 16 mai 2012 soit approuvé tel que déposé par la directrice générale,

Adoptée à l'unanimité

4.0 PÉRIODE DE L'ASSISTANCE

5.0 INFORMATIONS AUX MEMBRES DU CONSEIL

- 5.1 Rapport du comité de la voirie a été déposé.
- 5.2 Rapport du comité de la cueillette des ordures a été déposé.
- 5.3 Rapport du comité de l'urbanisme a été déposé.
- 5.4 Rapport du comité des loisirs, sports et socio culturel a été déposé.
- 5.5 Rapport du comité administratif/ressources humaines/politique familiale/communication a été déposé.
- 5.6 Rapport du comité service incendie a été déposé.
- 5.7 Rapport du maire a été déposé

6.0 RÉOLUTIONS

6.1 Reddition de comptes dans le cadre d'aide à l'entretien du réseau local pour l'année 2011

ATTENDU que le ministère des Transports a versé une compensation de 43 998 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2011;

ATTENDU que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU que la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

Pour ces motifs

R2012-06-03 Il est proposé par monsieur le conseiller Lorne Graham

QUE la municipalité de Namur informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée à l'unanimité

6.2 Demande de subvention auprès du Centre local d'emploi et désignation du signataire

ATTENDU que la directrice générale / secrétaire trésorière Diane Thibault a été mandatée pour adresser une demande de subvention au Centre local d'emploi de Papineauville pour un employé;

ATTENDU que l'employé doit être éligible au Programme d'aide à l'emploi offert par Emploi Québec;

ATTENDU que la durée du projet est de 30 semaines à raison de 40 heures semaines

ATTENDU que le taux horaire est de 12.00 \$

R2012-06-04 Il est proposé par madame la conseillère Marianne Labelle

QUE la directrice /générale Diane Thibault complète tous les documents nécessaires concernant cette demande de subvention;

QUE madame Diane Thibault soit et est mandatée à titre de signataire désignée pour tous les documents d'Emploi Québec.

Adoptée à l'unanimité

6.3 Adoption des dérogations mineures

Monsieur le conseiller Lorne Graham informe les conseillers qu'il s'abstient de voter pour la demande de dérogation mineure de Stacey Graham, emplacement 264, chemin Currie. La raison est qu'il y a un lien direct de parenté.

ATTENDU que le comité consultatif en urbanisme (CCU) a déposé lors de la séance ordinaire du conseil du 7 mai 2012 trois demandes de dérogations mineures ainsi que leurs recommandations pour les dossiers suivants :

- Dossier Desjardins/Carrière
- Dossier Lise Léonard
- Dossier Stacey Graham

ATTENDU qu'un avis public a été publié dans la Revue de la Petite-Nation pour ces trois demandes de dérogations mineures;

R2012-06-05 Il est proposé par madame la conseillère Diane Dorion

QUE les deux demandes de dérogations mineures suivantes soient approuvées et adoptées :

Une dérogation mineure est demandée à l'effet de permettre la construction d'un garage de 7.3 mètres de hauteur et que les dispositions des règlements de lotissement et de zonage sur lesquelles peut être accordée une dérogation mineure selon l'article 4.2 applicable au volume et dimensions de construction et que cette construction de par sa localisation ne porte atteinte à la jouissance, aux propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété selon l'article 2.3;

Emplacement : 513 Chemin Currie

Une dérogation mineure est demandée à l'effet d'autoriser une construction dont la marge arrière est de 8.32 mètres alors que la marge arrière requise par le règlement de zonage no. 98-126, article 8.1 est de 10 mètres. L'écart manquant n'est que de 1.68 mètres et le lot arrière Partie 45, Rang 3, n'est pas habité.

Emplacement : 264 Chemin Currie

QUE la demande de dérogation mineure suivante soit reportée pour adoption lors de la prochaine séance ordinaire du conseil municipal car des informations additionnelles s'avèrent nécessaires auprès de l'officier en bâtiment et en environnement, monsieur Jean-Pierre Provost

Une dérogation mineure est demandée à l'effet de permettre la localisation d'un chemin dont la distance entre la limite du chemin projeté est de plus ou moins 40 mètres alors que la distance entre l'emprise d'un chemin et la ligne des hautes eaux de tout cours d'eau ou lac est de 60 mètres selon le règlement de lotissement no. 98-125, article 7.2.

Cette localisation du chemin ne porte aucunement atteinte à la jouissance aux propriétaires des immeubles voisins et ne comporte aucun risque au ruisseau ainsi qu'à l'environnement article 2.3

Emplacement : 834 Côte à Favier

Adoptée à l'unanimité.

6.4 Augmentation des semaines de travail de la préposée à l'entretien du bureau municipal, du terrain municipal et du Jardin de la Relève

ATTENDU que les tâches de la préposée à l'entretien du bureau municipal, du terrain municipal et du Jardin de la Relève, madame Denise Charles, ont été augmentées;

ATTENDU que madame Denise Charles a été engagée pour une durée de 24 semaines, à raison de 32 heures semaine pour effectuer l'entretien du bureau municipal, du terrain municipal et du Jardin de la Relève;

R2012-06-06 Il est proposé par madame la conseillère Diane Dorion

QUE le nombre de semaines soient augmentées à 26 semaines au lieu de 24 semaines à raison de 32 heures semaine.

QUE cette modification au nombre de semaines d'embauche devient effectif et rétroactif pour la semaine débutant le 28 mai 2012.

Adoptée à l'unanimité

6.5 Augmentation des heures de travail de l'officier en urbanisme et environnement

ATTENDU que monsieur Jean-Pierre Provost, officier en urbanisme et environnement, doit traiter de nombreux dossiers à cette période de l'année;

ATTENDU que le temps alloué présentement est une journée semaine, soit à tous les mercredis;

R2012-06-07 Il est proposé par madame la conseillère Josée Dupuis

QUE l'horaire de travail de monsieur Provost soit modifié et qu'une journée additionnelle de 8 heures aux deux semaines, pour une durée de 4 semaines, soit accordée à monsieur Jean-Pierre Provost pour effectuer son travail d'officier en urbanisme et en environnement;

QUE cet horaire devient effectif pour la semaine débutant le 4 juin 2012.

Adoptée à l'unanimité

6.6 Modification au calendrier des réunions du conseil pour la réunion du 6 août 2012

ATTENDU que la directrice générale/secrétaire trésorière sera en vacances du 23 juillet au 3 août inclusivement;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 148.1.1. du Code municipal du Québec, une modification peut être apportée au calendrier des réunions du conseil pour l'année 2012;

R2012-06-08 Il est proposé par monsieur le conseiller Lorne Graham

QUE la réunion du 6 août tel que prévu au calendrier 2012 soit reportée au 13 août 2012;

QU'UN avis public soit affiché aux deux endroits désignés par la municipalité ainsi que sur le site WEB de la municipalité pour informer du changement de date de la réunion du 6 août 2012.

Adoptée à l'unanimité

6.7 Lettre de demande d'appui déposée par Monique Local et Sacha Blanc pour l'ouverture d'un organisme en santé mentale

Ce point à l'ordre du jour n'a pas fait l'objet d'une résolution car il y a déjà un organisme en santé mentale dans la municipalité de Namur, sous l'égide de O.D.A.S.I.S

6.8 Demande d'appui financier déposée par le Club des Loisirs de Namur.

ATTENDU que le Club des Loisirs de Namur a déposé une demande d'appui financier pour le Festival des Bûcherons qui se tiendra le 30 juin 2012

R2012-06-09 Il est proposé par monsieur le conseiller Lorne Graham

QU'UN montant de 150. \$ soit donné à titre de don au Club des Loisirs de Namur pour leur activité du 30 juin 2012.

Adoptée à l'unanimité

7.0 FINANCES

- 7.1 Rapport des heures cumulées
- 7.2 Rapport des activités financières

7.3 Approbation des comptes fournisseurs au 31 mai 2012

ATTENDU que la directrice générale / secrétaire trésorière dépose à la table du conseil la liste des comptes fournisseurs du mois de mai 2012 totalisant 55 580.15 \$;

R2012-06-10 Il est proposé par monsieur le conseiller Lorne Graham

QUE le paiement des comptes à payer au montant de 55 580.15 \$ est approuvé et que la secrétaire trésorière est autorisée à débiter les affectations budgétaires concernées.

Adoptée à l'unanimité.

8.0 Seconde période de l'assistance

9.0 Varia

10.0 Correspondances diverses

- 10.1 Invitation inauguration officielle Complexe Multifonctionnel

11.0 Levée de la séance

R2012-06-11 Il est proposé par monsieur le conseiller Lorne Graham

QUE la séance soit levée à 21 h 00

Adoptée à l'unanimité.

Gilbert Dardel, maire

**Diane Thibault, directrice générale
Secrétaire-trésorière**